

Règlement de l'appel à projets 2024

numérisation, médiation, création

Cultures Connectées



CONTEXTE

La DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine accompagnent depuis plusieurs années l'appropriation du numérique par les opérateurs culturels dans leurs différents métiers. Ces partenaires réalisent cette ambition au moyen de dispositifs portés par chacun d'entre eux en fonction de leurs propres politiques publiques, mais aussi de dispositifs co-construits tel que le programme Cultures Connectées qui s'inscrit au sein du Contrat de Plan État-Région.

Réunis autour de cette ambition, la DRAC et la Région ont souhaité consolider ce partenariat global de développement du numérique culturel en Nouvelle-Aquitaine, avec comme principaux objectifs :

- faciliter l'émergence de projets numériques culturels novateurs ;
- encourager le développement de nouvelles formes de créations transdisciplinaires ;
- favoriser les usages, la diffusion de la culture au plus grand nombre, le développement du numérique éducatif et l'émergence de nouveaux services en ligne, tel que définis par le Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels (PNV) du ministère de la Culture qui sera instruit dans le cadre de cet appel à projet ;
- développer l'écosystème numérique culturel par la création sur les territoires, de synergies entre opérateurs culturels et acteurs numériques.

Dans le cadre de ce partenariat, la DRAC et la Région apportent des outils de manière complémentaire sur l'ensemble du territoire régional pour réaliser une stratégie globale autour de trois volets :

- un volet *Connaissance et Animation*, proposant une veille sur de l'information ressource, mais également l'organisation de temps d'échanges, de présentation de projets ou de transfert de savoir-faire afin de créer un réseau informel d'acteurs-ressources à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

- un volet *Soutien financier* regroupant plusieurs appels à projets, dont cet appel à projets *numérisation, médiation, création 2024* ou des appels à projets spécifiques au sein d'autres directions sectorielles ou des contrats de filière ;
- un volet *Valorisation*, proposant des contenus éditoriaux web notamment sur le portail Culture et Patrimoine de la Région (cf. culture-nouvelle-aquitaine.fr)

OBJECTIF

Cette ambition de la DRAC et de la Région de soutenir l'appropriation du numérique par les professionnels de la culture, est centrée au sein de cet appel à projets 2024 autour de trois axes :

- axe **numérisation** : appuyer des opérations de numérisation de contenus culturels (ex. : fonds d'archive, films, photos, images, sons, cartes, livres, articles de presse, etc.) ayant un lien avec un sujet patrimonial ou artistique présent sur le territoire ;
- axe **médiation** : soutenir des projets de développement d'interfaces numériques permettant un rapport augmenté à une œuvre ou une collection d'œuvres artistique(s) ou patrimoniale(s), afin de la (les) rendre accessible(s) au plus grand nombre dans des usages renouvelés ;
- axe **création** : soutenir des formes artistiques enrichies dans leur narration par des expérimentations numériques (interactivité publics-scène, nouvelles narrations, etc.).

CHAMP D'APPLICATION

Le projet soutenu doit avoir un lien fort avec le champ artistique ou patrimonial. L'ensemble des esthétiques est concerné (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre et lecture, patrimoine matériel et immatériel), ainsi que les actions transversales privilégiées par les partenaires (éducation artistique et culturelle, langues et cultures régionales, etc.).

TYPE D'OPERATEURS BENEFICIAIRES

Tout type d'opérateur peut être susceptible de bénéficier d'un financement à travers cet appel à projets 2024 (association, collectivité territoriale, entreprise, établissement public, artiste-auteur·trice, etc.).

CRITERES DE SELECTION

Un Comité technique de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

1. Critères généraux

- attention portée aux usages des outils à produire
- dimension novatrice de la démarche
- lien avec le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et ses publics
- travail avec des acteurs locaux (prestataires techniques, rédactionnels, etc.)
- modèle économique viable et pérenne
- pérennité technique et opérationnelle dans la maintenance et l'évolution du projet
- utilisation de logiciels libres
- attention portée au pilotage, à l'évaluation et à la valorisation du projet
- sobriété numérique (la solution numérique imaginée doit intégrer un impact environnemental le plus faible possible en questionnant les critères suivants : utilisation soutenable d'équipements et de matériels, lutte contre l'obsolescence programmée, volume et conditions de transfert des données, etc.)

2. Critères spécifiques

- axe numérisation :
 - o qualité de la démarche de numérisation et des intentions de découvrabilité des contenus
- axe médiation :
 - o qualité de l'éditorialisation
 - o renouvellement des usages (interactivité, relations interpersonnelles...)
- axe création :
 - o qualité de la démarche et des intentions artistiques
 - o hybridation des esthétiques
 - o modèle de diffusion auprès des publics

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Localisation

Les porteurs de projets doivent avoir :

- leur siège en Nouvelle-Aquitaine ;
- ou un projet avec un fort lien culturel avec la Nouvelle-Aquitaine ;
- ou développé leur projet en association avec des acteurs culturels présents sur le territoire.

2. Dépenses

L'appel à projets 2024 Cultures Connectées est une aide à l'investissement qui doit accompagner la production d'un livrable (œuvre artistique, dispositif numérique, etc.).

L'équipe instructrice se tient à la disposition des porteurs de projet, par mail ou lors de rendez-vous dédiés, pour expliciter les implications budgétaires et comptables d'une aide à l'investissement.

3. Typologie de projets

Ne sont pas éligibles :

- les projets sans lien avec une œuvre artistique ou patrimoniale ;
- les projets ne prenant pas en compte les usages des publics ;
- les projets n'impliquant aucune innovation en termes techniques mais aussi en termes de scénario d'usage ou de sollicitation des publics ;
- les sites web, à vocation promotionnelle ou simplement informative (ex. : service de billetterie en ligne, etc.) ;
- les projets de numérisation seule de contenus culturels ;
- les seules études d'opportunité ou de faisabilité ;
- les projets visant la transformation numérique des structures dans leur fonctionnement sans lien avec une œuvre ou un contenu culturel (acquisition de matériel et de logiciel métiers, déploiements de réseaux numériques de travail, achat d'équipements numériques, etc.)

POSSIBILITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les porteurs de projets peuvent solliciter en amont de leur candidature, un rendez-vous d'accompagnement en distanciel par l'équipe instructrice.

Cette demande doit passer par l'envoi d'une courte note d'intention par mail avec comme éléments :

- nom du porteur de projet
- titre du projet
- descriptif (objectifs, fonctionnalités, publics, calendrier)
- partenariats

Pour que ce rendez-vous puisse être organisé dans les meilleures conditions, cette demande doit parvenir à l'équipe instructrice avant le mercredi 19 avril par voie électronique à culturesconnectees@nouvelle-aquitaine.fr

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VERSEMENT DES AIDES

Le financement pourra couvrir jusqu'à 50 % du montant total des dépenses éligibles.

La DRAC et la Région soutiennent conjointement les projets mais se réservent la possibilité d'intervenir séparément sur certains dossiers.

Les deux partenaires versent leur subvention selon des modalités distinctes qui seront explicitées a posteriori de la prise de décision finale.

Les opérateurs retenus seront financés :

- par l'État sur présentation d'un dossier de subvention dûment rempli
- par la Région sur présentation d'un dossier de subvention et encadré par la signature d'un acte (arrêté ou convention). Le développement du projet soutenu devra débuter dans les 18 mois et finir dans les 2 ans après réception par les financeurs de la convention signée.

CALENDRIER

Les grandes phases de l'appel à projets sont les suivantes :

- lancement : mardi 13 février
- clôture : **lundi 22 avril minuit**, date de fin de réception des candidatures ;
- instruction : courant mai, demande d'informations complémentaires aux candidats ;
- pré-sélection : courant juin, par un Comité technique de sélection dédié ;
- validation définitive et octroi des subventions des projets retenus en Commission Permanente du lundi 8 juillet

- annonce des projets lauréats : mi-juillet par courrier individuel aux structures porteuses de projets

ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toute candidature doit se composer obligatoirement des pièces suivantes avec le nommage suivant :

- le fichier « titre_projet_formulaire_donnees_cc_2024.xls »
- le fichier « titre_projet_formulaire_intention_cc_2024.doc »
- un dossier regroupant toutes les pièces justificatives (liste présentée dans le fichier formulaire_donnees_cc_2024.xls)

Pour envoyer votre candidature, merci de bien vouloir la procédure suivante :

- regrouper l'ensemble de ces éléments dans un dossier compressé et nommé « titre_projet_cc_2024.zip »
- envoyer ce dossier compressé à l'adresse culturesconnectees@nouvelle-aquitaine.fr via le service d'envoi de fichiers de votre préférence (ex. : Drop - <https://drop.chapril.org/>)

La DRAC et la Région notifieront le porteur de projet par retour de mail, de la bonne réception de son dossier de candidature. **Merci de bien vérifier votre bonne réception de ce mail.**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit. Les services instructeurs des deux partenaires se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires demandées auprès des porteurs de projets.

Une instruction technique des candidatures sera réalisée en amont de la réunion du Comité technique de sélection par les deux partenaires. Une liste de projets éligibles sera proposée à ce Comité.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) sera exclusivement mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet. L'avis consultatif d'expert·e·s compétent·e·s dans les différents domaines, notamment des conseiller·ères DRAC et des agents Région, pourra être également sollicité ainsi que leur participation directe au Comité technique de sélection.

CONTACTS

Pour plus de renseignements, contacter les personnes référentes sur leur territoire ou leur thématique :

- Région Nouvelle-Aquitaine :
 - o Service Missions de développement régional
 - Franck CABANDÉ, chargé de mission Numérique culturel
 - Courriel : franck.cabande@nouvelle-aquitaine.fr
 - Luc TRIAS, responsable du service Missions de développement régional
 - Courriel : luc.trias@nouvelle-aquitaine.fr
- DRAC Nouvelle-Aquitaine :
 - o Site de Bordeaux :
 - Yves LE PANNÉRER, conseiller cinéma et référent régional numérique
 - Courriel : yves.le-pannerer@culture.gouv.fr
 - Marion NICOLAS, cheffe de mission innovation et transformation numérique
 - Courriel : marion.nicolas@culture.gouv.fr
 - o Site de Poitiers
 - Gwénaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale
 - Courriel : gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr
 - o Site de Limoges (+ Charente) :
 - David REDON, conseiller action culturelle et territoriale
 - Courriel : david.redon@culture.gouv.fr